

CCAS DE VITROLLES

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DEL13\_23

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2023

Objet : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LOOK AND JOB**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaines de compétences par themes - Aide sociale**

Date de télétransmission : 03/04/2023

Agent de transmission : **Maryline CZURKA**

Acte : 13 23 RENOUELLEMEMNT CONV PARTENARIAT LOOK AND JOB.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20230327-DEL13\_23-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/04/2023



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

---

**Séance du 27 Mars 2023**

**DELIBERATION N° 13/2023**

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 10 puis 11 à 18h18 (Mme DESSI) puis 10 à 19h10 (Mme HAMOU THERREY) Votants : 13  
Date de convocation : 24 mars 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (Dix).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION LOOK AND JOB**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vue la convention de partenariat annexée ci-jointe.

Considérant que le projet de l'épicerie sociale s'est développé au fil du temps et que cette structure n'a pas pour seule vocation de faire de la distribution alimentaire dans le cadre de l'aide sociale facultative. *L'Épicerie magique* est un lieu de vie accueillant, favorisant la solidarité et la citoyenneté par les échanges et les rencontres, elle est de ce fait un outil pour maintenir ou renouer le lien social.

### **DELIBERATION N° 13/2023 suite**

Considérant la signature initiale de convention de partenariat en mars 2022 (délibération 15-22) avec l'association Look and Job, représentée par sa directrice Marion ETIENNE.

Considérant que la convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat, dans le cadre de la mise en **place d'ateliers socio-esthétiques visant le développement de l'estime de soi** au sein de l'épicerie sociale du CCAS de Vitrolles.

L'action proposée s'adresse à un groupe de 8 personnes. Deux sessions seront proposées en 2023 d'un parcours de 4 séances, l'une au premier semestre et l'autre au second semestre. Un parcours complet a un coût total de 1 000€.

Considérant que les publics accompagnés par le CCAS vivent en majorité dans les quartiers prioritaires et que la Ville participe déjà aux financements de l'association dans le cadre de la politique de la ville, 100€ sont déduits au titre de cette subvention.

Le coût pour le CCAS est de 900€ par action, il s'effectuera à terme échu suite aux bilans réalisés.

Après lecture des bilans des actions 2022, bilans positifs pour les deux parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

### **APPROUVE**

Le renouvellement de convention de partenariat entre le CCAS et l'Association Look And Job pour l'année 2023.

### **DIT QUE**

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

### **AUTORISE**

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'Association Look And Job, ainsi que tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente  
Maryline CZURKA

